CCI VAL-D'OISE
PARIS ILE-DE-FRANCE

R'PRO'mobilité
www.rpromobilite.fr

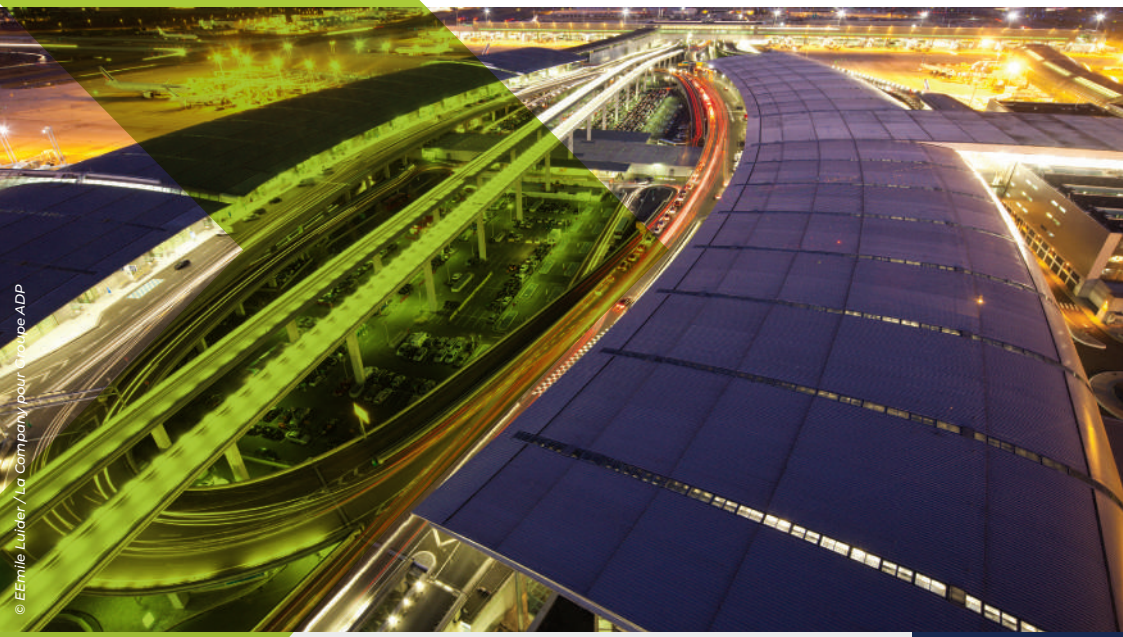

© EEmile Luider / La Company pour Groupe ADP

R'Pro'Mobilité

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEURS COMMUNS

Le Plan de mobilité employeur commun de la plateforme aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle

2023-2024

Plan de mobilité, mais pourquoi ?

Le Plan de mobilité a pour objectif de rationaliser l'organisation des déplacements liés à l'activité d'un établissement, qu'il s'agisse d'une entreprise, d'une collectivité ou administration ou d'un commerce. Il vise à favoriser les déplacements durables des personnes et des biens liés à son activité.

En France, les déplacements domicile-travail sont aujourd'hui réalisés à 72,5% en voiture individuelle mais à près de 90% sur l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. *(enquête EMP 2019 - enquête R'Pro'Mobilité 2019)*

Face à ce constat, la législation française a mis en œuvre des préconisations en matière de mobilité à travers les Plans de mobilité d'Administration ou Plans de mobilité employeurs communs.

Concrètement, le Plan de mobilité consiste pour l'employeur public ou privé à mettre en place des actions cohérentes destinées à inciter les employés à réduire leur utilisation individuelle de la voiture sur le trajet domicile-travail au profit des autres modes ou usages.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-d'Oise accompagne depuis 2010 les entreprises situées sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle dans la mise en place des actions du Plan de mobilité employeurs communs.

OBJECTIF:
La réduction des émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements.

Les entreprises adhérentes :

Pourquoi se lancer dans un Plan de mobilité Employeurs communs ?

POUR RÉDUIRE LA CONGESTION ET OFFRIR UNE MOBILITE SIMPLIFIÉE

Le Plan de mobilité d'entreprises a pour finalité la réalisation d'un programme d'actions visant à **offrir aux salariés, visiteurs et fournisseurs, une qualité de déplacement.**

POUR GÉRER ÉFFICACEMENT LE STATIONNEMENT

Le Plan de mobilité d'entreprises va chercher à **réduire les nuisances causées par la saturation automobile** et notamment en gérant efficacement le stationnement automobile.

POUR OFFRIR UNE IMAGE VALORISÉE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Plan de mobilité d'entreprises offre une image de l'établissement plus **en conformité avec l'engagement d'un développement durable du territoire.** Pour un Plan de Mobilité d'administration (PDA) il montre l'exemple aux entreprises du territoire, elles aussi assujetties.

POUR DIALOGUER AVEC LES ENTREPRISES VOISINES

Le Plan de mobilité d'entreprises ou le Plan de Mobilité Employeur commun **va installer un dialogue entre l'établissement et les entreprises voisines** qui rencontrent les mêmes problématiques d'accessibilité.

© Jean-Marc Soumineaux pour Groupe ADP

ET AUSSI ...

POUR PROMOUVOIR LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE INDIVIDUELLE

Le Plan de mobilité d'entreprises est un vrai projet d'entreprise, qui peut **s'inscrire dans une démarche Qualité ou dans un système de management environnemental.**
Il favorise l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle: transports en commun, modes doux, covoiturage, modes actifs...

POUR RÉDUIRE SES EMISSIONS DE CO_2

En France, les déplacements domicile-travail représentant **28% des émissions de CO_2**, agir sur ses déplacements et offrir des alternatives permettent de réduire ces émissions de CO_2.

POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE DÉPLACEMENTS

En France, sur une année, le coût moyen annuel d'entretien et d'utilisation d'une voiture est estimé à 3 700 euros.

© Gwen Le Bras pour Groupe ADP

Votre Plan de mobilité et R'Pro'Mobilité

Plan de mobilité et Plan de mobilité employeur commun : des démarches complémentaires

Un Plan de Mobilité s'élabore en 4 étapes clefs dont le but consiste à la mise en place d'actions concrètes. Cette étape sera réalisée au sein d'un Plan de mobilité employeur commun par l'ensemble des entreprises qui vont ainsi mutualiser les coûts.

En adhérant à R'Pro'Mobilité, l'entreprise répond majoritairement à ses obligations préfectorales. Elle devra malgré tout réaliser un diagnostic territorial, une enquête et son plan d'actions personnalisé sur lesquels la CCI95 peut l'assister.

«Adhérer à R'Pro'Mobilité et travailler avec les entreprises voisines»

Adhérer à R'Pro'Mobilité, Plan de mobilité employeurs communs de la plateforme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle vous permettra, de

- **Partager les coûts des actions** avec les autres entreprises
- **Bénéficier des subventions régionales** à destination des Plans de mobilités employeurs commun
- **Etre accompagné** dans toutes vos actions (communication, animations, etc...) par les équipes de la CCI95

« Adhérer et bénéficier des aides de la région. 50% des actions sont subventionnées par la région Ile-de-France »

île de France

PRO' MOBILITÉ

Améliorer les déplacements, optimiser l'activité

LES GRANDES ÉTAPES D'UN PLAN DE MOBILITÉ

01

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La CCI Val-d'Oise réalisera un recensement et l'analyse des réseaux de transports (tramway, RER, bus, réseau viaire majeur et secondaire,...). Elle étudiera également les conditions d'accès aux abords du site (trottoirs, traversée, voies cyclables,...) afin d'en recenser les éléments perfectibles.
Cette étape permettra d'échanger avec tous sur l'état des lieux.

02

L'ENQUÊTE

Une enquête des déplacements des salariés sera réalisée. Afin de parvenir à un taux de retour de qualité, dont les résultats permettront de disposer d'informations fiables, la CCI Val-d'Oise prévoit à ce stade une démarche de communication ciblée. Les salariés ne disposant pas d'accès informatique de manière systématique, il convient de rechercher plusieurs pistes d'enquêtes permettant de les mobiliser pour obtenir un taux de retour le meilleur possible.
Une enquête qualitative est également recommandée pour permettre préparer les orientations qui seront prises à l'étape 3 de programmation des actions.

03

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Le plan d'actions sera réalisé sur la base du diagnostic et de l'enquête. Il se présentera sous forme d'actions multiples, déclinées sur les 3 années à venir. Un chiffrage de ces actions sera proposée en fonction des demandes de la commune.

04

DÉPLOIEMENT DES ACTIONS

Les actions sont mises en place progressivement sur 3 ans au rythme souhaité par l'entreprise.
Elles peuvent être mutualisées dans le cadre d'un Plan de Mobilité inter-entreprises.
L'accompagnement à la mise en place des actions est une des missions clefs de la CCI95 qui assiste les entreprises dans la réalisation concrète du Plan de Mobilité.

L'accompagnement de la CCI95

Première CCI de France et d'Europe, la CCI Paris-Ile-de-France accompagne le développement économique des entreprises et des territoires franciliens.

La CCI Val-d'Oise, qui fait partie de cette CCI régionale décline cet accompagnement au plan départemental. Grâce à cette proximité, elle peut tenir compte des spécificités des plus de 46 000 établissements pour engager des actions locales.

Fort de son expérience de travaux d'études menés sur le thème du transport et sa présence au sein des instances décisionnelles, la CCI Val-d'Oise propose son expertise aux collectivités territoriales et entreprises dans la mise en place de Plan de mobilité.

Sa connaissance fine du territoire et du tissu économique local lui permettent d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de déplacements.

© Gwen Le Bras pour Groupe ADP

PDMEC
(Plan De Mobilité Employeur Commun)

Le + de la cci95 :

- L'accompagnement personnalisé
- Déclinaison des actions sur 3 ans
- Accompagnement à la mise en place **d'actions** (consultation, sélection des bureaux d'études, montage, accompagnement)
- Dossier de subventions régionales
- Création d'association ad-hoc

PDME
(Plan De Mobilité d'Entreprises)

Réalisation du PDME

- Diagnostic de l'enquête et du programme d'actions individuel

Gestion administrative de l'association :

- Auprès de la préfecture (mise à jour des adhérents, des Assemblées Générales, des changements d'adresse éventuels...)
- Réalisation du bilan annuel
- Dépôt du pdmec auprès de la Région Ile-de-France
- Réalisation des dossiers de subventions sur 3 ans, puis chaque année, en fonctionnement et en investissement.

Gestion financière (avec Trésorier) :

- Appel des cotisations
- Gestion des budgets
- Demandes de subventions régionales

Actions :

- Proposition de plan d'actions
- Rédaction des cahiers des charges
- Consultation des Bureaux d'Etudes
- Analyse des offres, présentation aux adhérents pour sélection
- Réalisation d'études spécifiques
- Rédaction des contrats et négociations

Recherche de nouveaux adhérents Communication/lobbying :

- Communiqués de presse et contacts presse/journalistes
- Veille sur les grandes consultations régionales (Plan des mobilités d'ile-de-France)
- Information des adhérents sur actions territoriales
- Mise en avant de l'association au niveau régional/national (Livret mobilité durable ADEME/CCI France)
- Animation et gestion du site internet rpromobilite.fr
- Coordination avec les collectivités locales (CARPF)

LES ACTIONS

DES OUTILS :

KAROS

UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE

LE « LIVRET NOUVEL ARRIVANT »
présente les différents moyens d'accès à l'établissement : bus, RER, covoiturage, ... Les salariés nouvellement embauchés sont informés des modes de déplacement à leur disposition pour rejoindre leur lieu de travail.

UNE COMMUNICATION COORDONNÉE

DES ÉTUDES À DESTINATION DES ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES POUVOIRS PUBLICS

Pour orienter les actions menées chaque année, R'Pro'Mobilité réalise des études de déplacements, études de domiciliation voire baromètre de qualité des transports régulièrement auprès des entreprises adhérentes. Les documents sont disponibles sur le site internet de l'association.

www.rpromobilite.fr

DES ANIMATIONS À DESTINATION DES SALARIÉS

R'Pro'Mobilité a pour objectif de permettre aux salariés d'expérimenter des nouveaux modes de déplacement. Pour cela, l'association organise régulièrement des manifestations ludiques autour de l'usage du vélo, des transports en commun, du covoiturage etc.

Le covoiturage a été lancé en 2018 avec R'Pro'covoiturage créée uniquement pour les salariés de l'aéroport. En 2021, Karos est devenu partenaire de R'Pro'Mobilité et propose une application plus performante, des animations en entreprises, des jeux et cadeaux offerts aux inscrits.

Des vélos électriques ont été prêtés gratuitement aux salariés en 2023. Ils ont pu tester ce mode de déplacement pendant un ou deux mois. Des offres d'achat préférentielles ont également été proposées.

Des ateliers de réparation de vélos personnels ainsi que des quiz pour apprendre à circuler en toute sécurité sont offerts lors des Semaines de la mobilité en septembre de chaque année.

L'offre de Véligo, avec le prêt de vélos électriques à un cout réduit est proposée aux salariés, qui peuvent expérimenter le vélo sur une durée de 6 à 12 mois.

Des Challenges de la mobilité sont organisés régulièrement pour faire connaître les modes de transport alternatifs à la voiture en autosolisme.

Aujourd'hui, il apparaît que les plans de mobilité employeurs communs, facteurs de progrès et de synergies, dépassent les limites des établissements et se concentrent sur des réflexions de territoire.

R'Pro'Mobilité : un Plan de mobilité employeur commun pour la plateforme aéroportuaire Paris-Charles de Gaulle

© Emile Luider / La Company pour Groupe ADP

Le bassin aéroportuaire de Paris - Charles de Gaulle compte plusieurs caractéristiques qui lui confèrent un territoire d'exception à l'échelle régionale, nationale et internationale.

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Premier aéroport français, il est aussi le premier aéroport européen par le trafic fret et le second aéroport européen pour le trafic passagers. Le bassin aéroportuaire est relié par des réseaux viaires (routes et autoroutes), une ligne TGV, un réseau RER et des bus maillent le territoire. Il accueille près de 86 000 emplois et compte environ 670 entreprises fonctionnant pour un bon nombre 24h/24h. Ces spécificités de l'activité aéroportuaire imposent une réflexion sur sa mobilité.

Plusieurs entreprises du bassin aéroportuaire de Paris-Charles de Gaulle se sont engagées dans leur Plan de mobilité d'entreprises depuis quelques années, proposant des actions pour accroître la qualité des déplacements de leurs salariés ou pour en diminuer la fréquence. Le besoin d'aller plus loin, de réfléchir collectivement et d'apporter des réponses territoriales s'est alors naturellement imposé à elles. L'idée de ces dernières a donc été de prolonger leurs Plans de mobilité d'entreprises par une démarche collective, le Plan de mobilité employeurs communs.

Elles ont bien compris l'intérêt d'atteindre une taille critique pour travailler sur certaines problématiques de mobilité. Aujourd'hui, il apparaît que les Plans de mobilité employeurs communs, facteurs de progrès et de synergies, dépassent les limites des établissements et se concentrent sur des réflexions de territoire.

Adhésion à R'Pro'Mobilité

©Alain Leduc pour Groupe ADP

BULLETIN D'INFORMATION

☐ Je souhaite adhérer à l'association R'Pro'Mobilité

ENTREPRISE

Raison sociale : .....

Date de création : ..... Effectif : .....

Activités : .....

Adresse : .....

..... Code Postal : .....

DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE

Nom : ..... Prénom : .....

REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Tel : .....

email : .....

Fait à :

Le : Signature :

Bulletin d'adhésion à retourner à cuzan@cci-paris-idf.fr
Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppressions relatives aux informations vous concernant.
Pour l'exercer, adressez un courrier à l'association R'Pro'Mobilité - Pôle Economique et Social Nord - Bât 3311 - Zone Roissytech - Fret 4 - BP 81007 - 95931 Roissy CDG – Email : administration@rpromobilite.fr

MODALITÉS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION R'PRO'MOBILITÉ

- **L'entreprise doit être sise sur le périmètre de la plateforme aéroportuaire de Paris-CDG.**
- **Un référent au sein de l'entreprise doit être nommé et participer aux réunions.** Il sera en charge de la diffusion des informations et animations auprès des salariés.
- Une charte de libre concurrence sera signée par les entreprises.

PRESTATIONS INCLUES DANS L'ADHÉSION

- **Aucune levée de fonds en cours d'année ne sera réalisée par l'association.**
- **Toutes les activités, animations en entreprises, actions de communication liées aux actions sont prises en charge par l'association.**
- **Des subventions à hauteur de 50% sont allouées par la région Ile-de-France.**
- **Adhésion à la plateforme de covoiturage qui proposera un relevé par entreprise des covoiturages réalisés, économies de CO_2...**
- **Réalisation d'études de mobilité, études de déplacements, analyse de la domiciliation des salariés régulièrement.**
- **Communication institutionnelle des actions de l'association.**
- **Animations en entreprises pour le covoiturage, puis autour du vélo, et toutes actions menées par R'Pro'Mobilité.**
- **Informations institutionnelles issues de la préfecture, région etc...**

GRILLE TARIFAIRE

- Merci de contacter la CCI95 pour toute information sur la grille tarifaire en vigueur.
- Le coût sera calculé au prorata du nombre de mois d'adhésion pour l'année.

©Alain Leduc pour Groupe ADP

CCI VAL-D'OISE
PARIS ILE-DE-FRANCE

R'PRO'mobilité
www.rpromobilite.fr

©Emile Lutier / La Company pour Groupe ADP

Contact:

Carole Uzan
06-76-18-12-90
cuzan@cci-paris-idf.fr

www.rpromobilite.fr

R'Pro'Mobilité

Consultez la page
http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/plan-de-mobilite

soon-agency.com